

Dimanche 5 Mai 2019

26^{EME} RANDONNÉE CYCLISTE

LA LAZARIDES



BULLETIN D'ENGAGEMENT

INDIVIDUEL - POUR LICENCIÉS OU NON LICENCIÉS

ORGANISÉE SOUS L'ÉGIDE



NOM :

PRÉNOM :

TÉL. (IMPORTANT) :

DATE DE NAISSANCE : SEXE :

Avez vous déjà participé à la lazarides ?

Si oui année :

ADRESSE COMPLÈTE (IMPORTANT) :

.....
.....
.....

Adresse mail :

FÉDÉRATION :

N° DE LICENCE CLUB :

CERTIFICAT MÉDICAL : INCLUS DANS LA LICENCE CI-JOINT
JOINDRE COPIE LICENCE

PARCOURS CHOISI : 164 KM - DENIV. 2500 M 112 KM - DENIV. 1800 M
DÉPART 8H30 DÉPART 9H30

SIGNATURE (obligatoire valant acceptation du règlement et cession gratuite des droits à l'image pour la Lazarides 2019 aux seules fins de la promotion de l'épreuve et de celle de l'Etoile Sportive de Cannes)

DU PARTICIPANT :

DES PARENTS
(si mineur avec licence Junior) :

▶ **A RENVoyer JUSQU'AU 27 AVRIL 2019 à :**

ETOILE SPORTIVE DE CANNES

9 RUE LOUIS BRAILLE - 06400 CANNES - etoileportivedecannes@gmail.com

• puis à donner sur place le 4 Mai 2019

▶ **ACCOMPAGNÉ DE :**

• 1 Chèque de 20 € jusqu'au 27 Avril 2019

(à l'ordre de l'étoile sportive de Cannes)

puis 25 € la veille sur place (pas d'engagements le matin)

• Copie de licence si délivrée avec Certificat Médical
OU Certificat Médical de moins de 3 mois

▶ **LIMITES D'AGE :**

• Age minimum 18 ans soit : 2019 – Date de naissance

(17 ans pour les seuls **Licenciés Juniors** avec autorisation parentale)

▶ **PERMANENCE :**

sur place Stade Maurice CHEVALIER
Av M.CHEVALIER – CANNES LA BOCCA

(à proximité de l'Aéroport Cannes-Mandelieu – à côté "Palais des Victoires" - sortie autoroute Cannes-Ouest)

• Le samedi 4 mai 2019 de 15 h 30 à 18 h 30

• Le dimanche 5 mai 2019 de 7h 00 à 8 h 00

(à titre exceptionnel ET sous votre responsabilité)

▶ **EXTRAIT RÈGLEMENT - FERMETURE DES PARCOURS :**

• Fermeture du grand parcours à MONS à 11 h 30

• Fermeture de tous les parcours à ST CASSIEN GARE à 15 h 00

Tout Participant ne pouvant justifier d'un titre d'engagement officiel et d'une plaque de route validée, ainsi que toute Personne non mandatée / habilitée par l'organisateur seront considérés COMME HORS ORGANISATION ET DONC HORS ASSURANCE

N° de plaque
(réservé à l'organisation)

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE – PAS DE REJET AU SOL SUR LE PARCOURS – RESPECT DU CODE DE LA ROUTE